

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Relevé de conclusions Jeudi 12 novembre 2015

Présents : Mmes GAVA, Directrice et AKPO, Cadre de santé ; MM. JOUIN et COURET, Directeurs adjoints ; Mmes TREMBLAY, JEAUNEAU, BESSÉ et LACASSAGNE, ainsi que MM. DELALÉ et COURTEMANCHE, représentants des familles ; Mme LUCAS ainsi que M. LE DALL, représentants des résidents ; Mme CORBINEAU, animatrice ; Mme PINTURAUD, infirmière et Mme MADELMONT, aide-soignante.

Excusées : Mmes DIAS, LOUIS GABRIEL AIMÉ, et WALTER, représentantes des résidents.

La séance débute à 14h35.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du 22 juin : sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Mme LACASSAGNE signale aux autres membres sa démission suite au décès de son père, adressée par courrier quelques jours plus tôt à Mme GAVA. Elle revient sur ces trois années ponctuées de quelques rebondissements et quitte l'assemblée.

- Élection d'un nouveau président suite à la démission de Mme LACASSAGNE : après consultation des votes des élections du mois de juin, c'est Mme BESSÉ qui avait obtenu le plus de votes. Mme GAVA lui demande donc si elle accepte la présidence. Après son accord et sans opposition des autres membres, Mme BESSÉ est élue Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

- Reconstruction :

On rappelle le projet : 130 lits d'hébergement ne comprenant que des chambres seules de 20 à 21 m² équipées chacune d'une salle d'eau avec douche à l'italienne. Les chambres seront équipées et meublées (lit, fauteuil, placard) les résidents pourront tout de même apporter leur mobilier personnel de petite taille et l'accès à la salle d'eau sera possible aux fauteuils roulants.

La section pour personnes âgées désorientées aura accès au rez de jardin et comptera 14 lits (moins qu'aujourd'hui mais l'offre dans le département est plus grande qu'avant et chacune de ces unités ne peuvent aujourd'hui compter que 14 places maximum - cf cahier des charges de l'ARS).

La façade de l'ancien bâtiment sera refaite afin de s'accorder à celle du nouveau et les fenêtres des chambres seront équipées de volets roulants.

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions d'hébergement et d'accueil des résidents, ainsi que les conditions de travail des agents, il doit néanmoins respecter l'enveloppe prévue qui est de 13,5 millions d'euros pour 6 500 m² de locaux neufs, financés à la fois sur les fonds propres de l'établissement, sur des subventions des Conseil Départemental et Régional ainsi que de l'ARS et pour la moitié d'emprunts.

Il y aura trois niveaux dans ce nouveau bâtiment : un rez-de-jardin, qui communiquera par une passerelle avec l'actuel sous-sol ; un rez-de-chaussée, qui communiquera également par une passerelle au rez-de-chaussée actuel, et un premier étage.

Mme BESSE demande si l'ancien bâtiment sera démoli, elle souhaiterait qu'il soit conservé et que les animations se déroulent toujours dans le foyer de vie. M. JOUIN répond que selon le conservateur des monuments historiques, il faut recréer en prairie l'équivalent de ce qui aura été supprimé par la construction du nouveau bâtiment. Le parc de la Bourdaisière est inscrit à l'inventaire des monuments historiques et relève du conservateur général des monuments historiques pour toute modification architecturale. Le portail enlevé avant le début des travaux sera remis et bénéficiera par la même occasion d'une motorisation.

Les travaux ont débuté le 21 septembre dernier et doivent s'étendre sur une durée de 26 mois, soit une livraison estimée au second semestre 2017.

La phase des travaux de voirie est quant à elle bientôt terminée, une grue arrive le jeudi 19 novembre et les difficultés de circulation pour entrer et sortir du bâtiment reviendront ensuite en juillet 2017.

La déconstruction de la salle à manger actuelle doit se dérouler en juin 2016, les résidents iront par la suite prendre leurs repas dans le foyer de vie. Il y aura dans le futur bâtiment une salle à manger par étage.

- **Projet de fusion :**

Ce projet est la suite logique de la direction commune mise en place en 2008 et d'une mutualisation des fonctions d'un point de vue administratif. Les négociations avec l'ARS et le Conseil Départemental ont conclu que le dossier demande encore du temps pour être finalisé. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour avoir le projet avec une date effective courant 2016, voire début 2017.

Un C.V.S. et un service administratif seront maintenus par site également. Le siège social déterminera la Trésorerie.

M. DELALÉ a peur que cette fusion 'cache' des économies futures (personnel...) et que ce ne soit pas dit pour le moment.

M. JOUIN répond que le but de cette fusion n'est pas économique et que, de plus, plus l'établissement est grand plus il est attractif pour le personnel. Un des principes qui sera acté dans les documents de cette fusion est que la mobilité géographique des agents ne sera pas imposée.

Mme TREMBLAY demande s'il est possible, au vu de cette fusion future, de visiter l'EHPAD de Bléré. Mme GAVA répond que c'est une bonne idée et propose aux membres du C.V.S de se concerter ensemble pour lui proposer des dates pour organiser cette visite.

(N.D.L.R. : la date de cette visite a été ultérieurement fixée au 3 décembre après-midi).

- **Programme d'animation :**

Bilan des animations passées :

60 proches de résidents sont venus se divertir lors du repas des familles.

Des repas en terrasse ont été mis en place cet été avec des petits groupes de résidents tous les 15 jours et selon la météo dans la salle des kinésithérapeutes. Ces repas, suivis de jeux de société, permettent aux résidents de passer des soirées ensemble jusqu'à 21h30 - 22h00 selon les groupes. Vu l'engouement porté sur ces repas, ils seront prolongés toute l'année, toujours tous les 15 jours avec des thèmes comme la tartiflette ou la raclette. 48 résidents en ont bénéficié jusqu'à présent.

Le rallye randonnée organisé le 18 juin dernier a réuni 14 marcheurs qui ont tous bien apprécié le parcours choisi. Le prochain sera organisé en avril et proposera cette fois-ci de passer par le château de la Bourdaisière.

La randonnée au profit du Téléthon organisée le 5 novembre dernier a rassemblé 42 participants.

La kermesse annuelle qui réunissait 6 exposants ainsi qu'une brocante organisée par l'association et la vente des travaux des résidents s'est bien passée malgré la météo plutôt maussade. En 2016, un vide-grenier ouvert aux gens de l'extérieur sera organisé en même temps afin d'attirer encore plus de monde.

L'après-midi cabaret du 4 octobre dernier a proposé un beau spectacle pour 29 résidents de l'EHPAD et de nombreux visiteurs extérieurs pour une petite centaine de spectateurs au final. Cette opération sera reconduite en 2016 avec un nouveau spectacle proposé par la même troupe. La date est déjà planifiée : ce sera le dimanche 16 octobre.

Concernant la zoothérapie, il n'y a plus d'intervenant extérieur mais les Blouses Roses ont accepté de financer des sorties aux écuries d'Anadé avec, à chaque sortie, des résidents de l'EHPAD et deux de l'UPAD. Une calèche se déplace au sein de l'établissement une séance sur deux (soit tous les quinze jours). Depuis le début des travaux, elle sort de l'établissement car le parcours qu'elle effectuait n'est plus accessible. Par ailleurs, Edwige anime également des séances zoothérapie avec Zéphyr le lapin.

Les Clowns Nobobo sont intervenus 5 fois auprès des résidents cette année dont une en foyer de vie avec les enfants du centre de loisirs. En 2016, dix séances seront programmées : 5 pour les résidents de l'EHPAD et 5 pour ceux de l'UPAD. En terme de

financement, la moitié des séances sera financée par l'association et l'autre par l'EHPAD.

En terme de sorties, des résidents sont allés le 10 juillet à la réserve de Beaumarchais, d'autres sont allés le 9 septembre visiter le musée du poids lourd à Montrichard et ont préalablement déjeuné ensemble au restaurant. Il y a eu trois sorties à la médiathèque, des échanges avec l'EHPAD de Château-la-Vallière, des Olympiades organisées à Brèches, d'autres échanges également avec le relais des assistantes maternelles.

Pour redynamiser ces derniers, il a été décidé de mettre en place des projets communs autour de thématiques choisies. Une fresque à thème (Noël, Pâques...) sera donc élaborée lors de chaque échange. Ils se rendront également de temps en temps à la médiathèque de Montlouis ensemble.

Les sorties à venir :

Le 29 novembre, une vingtaine de résidents ira au repas des seniors organisé par la commune de Montlouis à l'espace Ligéria comme chaque année. Pour cela, ce sont nos résidents qui créent les 500 pliages de serviettes ainsi que les 50 décorations de table.

Le 1^{er} décembre, une exposition d'oiseaux sera organisée dans le foyer de vie.

Le 5 décembre, il y aura le Téléthon à la salle du Saule Michaud, le 9 des résidents iront admirer le spectacle du cirque Georget à Luynes.

Le 12 décembre c'est l'assemblée générale de l'association. Le 17 décembre, c'est le repas de Noël et le 21, l'arbre de Noël des enfants du personnel. Le 28 décembre, la chorale paroissiale viendra interpréter des chants de Noël pour les résidents.

L'atelier gym du lundi matin proposé aux résidents est victime de son succès, un second groupe sera mis en place car les participants sont bientôt trop nombreux.

Durant la Semaine Bleue qui s'est déroulée du 12 au 18 octobre, 22 résidents ont participé à des sorties (EHPAD de Bléré, médiathèque, Château-la-Vallière...).

Une exposition à la médiathèque en janvier exposera les travaux des résidents et des enfants de la Maison des Loisirs et de la Culture faits en commun lors de la semaine Bleue avec pour thème : la citoyenneté.

À partir de 2016, Mme CORBINEAU prévoit de développer les animations dans les étages. Par ailleurs, elle annonce qu'elle va prochainement se rapprocher de la Villa Léonore afin de commencer les échanges entre résidents de Montlouis.

- **Questions diverses :**

M. DELALÉ relance la question sur les référents dans les étages et précise que les familles ont besoin de faire part de leurs remarques à une personne qui connaît les antécédents du résident et qui est informée de la situation dans laquelle il se trouve pour pouvoir échanger.

Mme AKPO répond que la liste vient d'être établie, il faut désormais faire le point avec les référents sur le rôle qu'ils ont à jouer, et qui va au-delà du soin. L'appropriation de ce rôle est une étape importante pour que se déroule au mieux l'accompagnement. Mme AKPO rappelle que les référents ne seront pas fixés à un étage en particulier car en cas d'absentéisme, ils auront besoin de se déplacer. Ils connaîtront alors les résidents de chaque étage, afin d'éviter la phrase 'je ne sais pas, je ne suis pas au courant'.

- La propreté des chambres (toiles d'araignées) : il suffit de se reporter au tableau de ménage situé dans les chambres. L'équipe ménage est affectée aux parties communes et à l'ancien bâtiment, en revanche, les chambres du nouveau bâtiment sont entretenues par les agents des services.
- La propreté de la vaisselle : des couverts et assiettes dressés sur les tables ont été retrouvés sales, et ce sujet n'est pas annexe. Mettre le couvert avec de la vaisselle propre est le minimum que l'on peut demander. Le lave-vaisselle a fait l'objet de réparations et une réunion avec l'équipe concernée a été menée pour rappeler ce principe de base.
- L'accueil des nouveaux résidents : il a été formalisé, un livret d'accueil leur est remis. En revanche, les visites de l'établissement ne sont plus systématiquement acceptées à chaque demande. Les familles ne pourront visiter que lors du rendez-vous proposé avec le médecin coordonnateur suite au dépôt du dossier d'admission.
- Rôle du Médecin Coordonnateur : il coordonne les soins (des infirmières et des médecins libéraux) et est le seul médecin salarié de l'établissement. Il est également en charge des admissions, participe à la rédaction des Projets de Vie Individualisés, crée les Dossiers Médicaux Personnalisés et les alimente.
- Dossier Médical Personnalisé : une fois créé, il n'est accessible que par le résident et un professionnel médical en cas de besoin. Tout comme le dossier médical version papier, il n'a pas vocation être consulté par la famille, il relève du secret médical.

On en profite pour rappeler que si les familles constatent un dysfonctionnement dans le suivi ou le traitement administré à leur parent, qu'elles n'hésitent pas à l'évoquer auprès des infirmières. Par ailleurs, le médecin traitant choisi par le patient à son arrivée n'est pas salarié de l'établissement, ainsi, c'est aux familles de maintenir le contact direct avec lui (ou son cabinet) afin d'obtenir un rendez-vous, tout comme au domicile.

- L'hygiène des dents et des prothèses est également évoquée. Les familles doivent parfois passer de nombreuses minutes à récupérer des appareils mal entretenus par les agents de l'établissement. Un rappel sera fait aux équipes.
- Les questions diverses étant terminées, Mme GAVA tient à signaler que l'EHPAD va proposer dès janvier 2016 un nouveau service aux familles : le marquage du linge des résidents. Trop de vêtements sont perdus dû au manque de marquage, ce service, rendu par les lingères, sera proposé à un tarif de 40€.
- L'accès au Wi-Fi de l'établissement pourra également être proposé pour un montant de 6€ par mois.
- Un rappel est fait sur ce qu'est le ticket modérateur : il est ce qu'il reste à charge de tous les résidents une fois que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie octroyée par Conseil Départemental est déduite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17h10.